



SOMMAIRE

	Page
Point 26 de l'ordre du jour :	
La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales : Rapport du Secrétaire général (suite)	951

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

En l'absence du Président, M. Tarua (Papouasie-Nouvelle-Guinée), vice-président, prend la présidence.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales : rapport du Secrétaire général (suite)

1. M. MATHIAS (Portugal) : A la 69^e séance de la dernière session, j'ai eu l'occasion de condamner, au nom de mon gouvernement, l'intervention soviétique en Afghanistan, condamnation qui faisait suite, d'ailleurs, à la position portugaise définie lors de la réunion extraordinaire du Conseil de sécurité le 6 janvier 1980¹. Ma délégation avait alors manifesté l'espoir que l'Union soviétique saurait assumer pleinement ses responsabilités au sein de la communauté internationale en créant les conditions qui permettraient au peuple afghan de décider librement de son propre destin. Aujourd'hui, nous devons constater, une fois de plus, la persistance d'une situation qui répond à une politique expansionniste inacceptable et qui menace la paix et la sécurité internationales.

2. C'est en effet avec la plus grande appréhension que mon gouvernement voit une superpuissance rester indifférente aux appels répétés de la communauté internationale et de notre Organisation en prolongeant une agression qui constitue une violation flagrante des principes les plus élémentaires de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le droit sacré des Etats à l'inviolabilité de leurs frontières et, donc, à l'intégrité de leur territoire et au plein exercice de leur souveraineté nationale, constitue la base des relations entre les Etats tout en étant le principe sur lequel doivent se fonder la paix et l'entente internationales. Dans le cas de l'Afghanistan, nous assistons au recours à la force par un membre permanent du Conseil de sécurité pour imposer un statut de souveraineté limitée que nous rejetons car aucune considération, qu'elle soit idéologique ou de sécurité, ne peut la justifier. Et ce recours à la force surgit sous le prétexte, invraisemblable et tragiquement dérisoire, du respect d'un traité d'amitié qui rendrait admissible une assistance militaire destinée à faire tomber le gouvernement même qui l'aurait demandée.

3. Il s'agit donc, dans ce débat, du droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes et à définir souverainement leurs options politiques, religieuses, économiques, sociales et culturelles. Il s'agit aussi de la détente internationale elle-même. L'Union soviétique est signataire de

l'Acte d'Helsinki² dont on cherche à réaffirmer et à sauvegarder les principes à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui reprend ses travaux en ce moment à Madrid. Il est inadmissible d'invoquer l'attachement à des principes fondamentaux de droit international tout en les considérant valables seulement pour une région déterminée et tout en s'arrogeant le droit de ne pas les respecter dans d'autres régions du monde. C'est le caractère global et indivisible de la stabilité, de la sécurité et de la paix qui est en cause.

4. Le recours à la force par l'Union soviétique contre un pays voisin constitue ainsi un grave facteur de déséquilibre et d'insécurité pour la région. Mais l'Afghanistan se réclame aussi du mouvement des pays non alignés dont nous respectons les principes et ces principes nous semblent également atteints dans leur essence même par l'intervention militaire soviétique et sa persistance.

5. Pendant les deux dernières années, le peuple afghan a dû supporter un long cortège de privations et de souffrances. Nous rendons hommage à l'esprit de sacrifice et au courage dont ce peuple fait preuve dans sa lutte pour recouvrer la dignité et la liberté nationales. L'occupation militaire soviétique et la répression qui s'est ensuivie ont provoqué une augmentation croissante du nombre de réfugiés afghans dans les pays voisins. Mon gouvernement appuie entièrement l'assistance humanitaire donnée aux réfugiés afghans et il soutient l'aide que la communauté internationale prête aux pays où ces populations déplacées sont accueillies. Je tiens, à ce sujet, à souligner l'importance que nous attachons à l'action menée par le HCR.

6. Tout au long de son existence, l'Organisation a contribué à la lutte pour la libération des peuples. Elle cherche aussi à garantir leur droit fondamental à l'autodétermination et, dans certains cas, à leur permettre de recouvrer des territoires dont ils ont été privés. En ce qui concerne l'Afghanistan, nous voyons imposer à un pays, qui était libre et indépendant, l'exode de ses propres populations, en leur déniaient un droit que nous cherchons ici à voir assurer à d'autres peuples et à d'autres régions. Il incombe à la communauté des nations d'exiger qu'il soit mis fin à cet état de choses, avec le retrait immédiat des forces militaires d'occupation soviétiques.

7. Mon gouvernement apprécie les efforts si méritoires que le Secrétaire général et son représentant personnel ont déployés en vue de trouver des solutions au problème de l'Afghanistan. Le rapport du Secrétaire général [A/36/653], auquel nous avons prêté une attention toute spéciale, en rend compte. Son action doit continuer à être efficacement appuyée par la communauté internationale.

8. Nous saluons aussi les décisions prises par la troisième Conférence islamique au sommet, tenue à La Mecque-Taïf en janvier dernier [voir A/36/116 et Corr. 1], et par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi en février [voir A/36/116 et Corr. 1]. C'est dans ce même esprit que nous réaffirmons, tout particulièrement, notre appui au plan présenté par la Communauté européenne pour la convocation d'une conférence internationale sur l'Afghanistan³.

9. Tout comme nous avons voté pour la résolution 35/37, adoptée l'année dernière, nous allons voter pour le projet

de résolution A/36/L.15, qui contient des éléments et propose des actions qui devront servir de base pour la recherche d'une solution pacifique à la situation actuelle.

10. L'Union soviétique sait ce que la communauté des nations attend de sa part. Nous souhaitons que, finalement, elle sache faire respecter les principes élémentaires de la justice et du droit international. Alors, elle pourrait contribuer au rétablissement d'un climat de confiance internationale, rendant possible le dialogue, la concertation et la coopération qui sont essentiels à la préservation de la paix et de la sécurité mondiales.

11. M. TSVETKOV (Bulgarie) : Je voudrais, avant tout, souligner encore une fois que la délégation bulgare désapprouve résolument le fait qu'une discussion sur le point 26 de l'ordre du jour ait été imposée à l'Assemblée générale. Cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la présente session en dépit des objections catégoriques du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Force nous est de constater que c'est là une violation flagrante du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Ce fait, en soi, transforme la présente discussion en un facteur préjudiciable au redressement et au renforcement de la coopération internationale entre les membres de la communauté internationale et dresse des obstacles supplémentaires au règlement politique des questions relatives à la situation créée autour de l'Afghanistan.

12. Et si la délégation bulgare prend part à cette discussion, ce n'est que pour réaffirmer son ferme appui aux efforts entrepris par le Gouvernement légitime de l'Afghanistan en vue de parvenir à un règlement adéquat des problèmes existants.

13. La révolution démocratique d'avril 1978 a été l'expression des aspirations séculaires du peuple afghan à briser les chaînes de la sujétion socio-économique, à liquider le féodalisme, le sous-développement et la pauvreté. L'élévation du niveau de vie du peuple, la démocratisation de la vie socio-politique, la création de conditions en vue d'un développement accéléré de la culture nationale : tels sont, en résumé, les nobles objectifs de ces transformations de fond. Il est à souligner que la politique extérieure de paix et de non-alignement, de compréhension mutuelle et de coopération avec tous les pays voisins constitue un autre acquis précieux du peuple afghan.

14. Cependant, les forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme, qui ont vu dans l'œuvre de cette révolution une menace à leurs intérêts égoïstes, ne se sont pas résignées au choix du peuple afghan. La campagne hostile et effrénée contre l'Afghanistan s'est transformée en ingérence directe, en actes incessants d'intervention armée qui visent à saper le développement libre et démocratique de ce pays. Toutefois, la tension créée autour de l'Afghanistan a servi les forces qui l'ont provoquée pour camoufler leurs plans globaux d'aggravation de la situation internationale, pour justifier la nouvelle spirale de la course aux armements amorcée par les Etats-Unis, et pour imposer leur politique de position de force.

15. Sous des prétextes imaginaires ayant trait à la prétendue « question de l'Afghanistan », on a bloqué toutes les négociations pour la stabilisation de la situation internationale ainsi que pour la maîtrise efficace de la course aux armements et pour le maintien du processus de détente dans les relations internationales. A cette fin, on lie la situation créée autour de l'Afghanistan à la solution de questions radicalement différentes, qui n'ont rien à voir avec les destinées de ce pays. Ce fait prouve, une fois de plus, que les faux protecteurs et défenseurs du peuple afghan ignorent complètement les intérêts véritables de tous les Etats de la région. Dans le cadre de cette stratégie globale, les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan souverain se perpétuent et ont été

promues au rang de politique officielle. Les efforts en vue d'organiser, d'armer et d'entraîner des mercenaires anti-afghans et de les envoyer perpétrer des actes de violence contre la population civile se poursuivent sans répit. Ces activités terroristes visent à saper l'économie nationale du pays en développement, à provoquer des difficultés de ravitaillement et des déplacements massifs de la population.

16. La campagne de propagande, qui a pour seul but de donner une fausse image de la situation réelle et dans laquelle ses instigateurs voudraient, de toute évidence, entraîner l'ONU, se poursuit, elle aussi. Mais cette tentative, qui vise à faire légaliser l'ingérence ouverte dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et les actes terroristes contre ce pays, ainsi qu'à justifier l'accroissement sans précédent des livraisons d'armes à certains pays de la région, est vouée à l'échec.

17. En même temps, il convient de souligner qu'en dépit de cette campagne politique et subversive dirigée contre l'Afghanistan indépendant, le Gouvernement démocratique de ce pays remédie avec succès aux problèmes politiques et socio-économiques complexes auxquels il fait face. Les transformations opérées dans le pays sont irréversibles, car elles sont l'expression de la volonté et des aspirations les plus profondes des larges masses populaires, car elles reflètent leurs intérêts vitaux. La consolidation de l'unité nationale, de l'ordre public et de la vie économique, le rétablissement de la confiance, du calme et de la foi dans l'avenir constituent des acquis extrêmement importants du gouvernement patriotique.

18. De l'avis du Gouvernement bulgare, le règlement politique des problèmes en litige et la normalisation des relations entre l'Afghanistan et les pays voisins, c'est-à-dire la seule issue de la situation qui a été créée, réside dans l'approche réaliste et générale adoptée par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Cette approche souple et les propositions concrètes exposées en détail dans la déclaration du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, du 15 mai 1980⁴, réaffirmées et développées le 24 août dernier dans le document A/36/457, jettent les bases acceptables d'un règlement qui garantirait la stabilisation politique en Asie du Sud-Ouest. Cela permettrait d'éliminer la tension qui existe dans cette région, d'établir des relations de paix et de bon voisinage pour que les Etats et les peuples de cette partie du monde puissent se consacrer pleinement aux problèmes socio-économiques complexes auxquels ils doivent faire face.

19. Nous partageons entièrement la conception d'après laquelle la clef d'un règlement équitable et durable des problèmes en question réside dans la cessation de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan ainsi que dans l'adoption et l'application, sous une tutelle internationale viable, de garanties conjurant une telle ingérence à l'avenir. Cela créerait les conditions préalables au retrait du contingent militaire soviétique limité. A notre avis, un tel règlement politique de la situation qui s'est créée autour de l'Afghanistan, règlement qui peut être adopté et appliqué progressivement, serait de l'intérêt du peuple afghan et des peuples des pays voisins et ferait disparaître la tension dans l'ensemble de cette région.

20. L'instauration d'un dialogue direct entre les pays intéressés serait un pas pratique important dans ce sens et jouirait du plein appui de tous les pays et peuples épris de paix. Ce processus de dialogue, qui pourrait se dérouler parallèlement à l'élaboration de garanties internationales, pourrait, en conséquence, aboutir à des négociations ayant un caractère de consultations multilatérales officieuses et se poursuivre ensuite dans le cadre d'un forum international approprié.

21. Ce n'est qu'en se rendant compte des réalités politiques dans la région, ainsi que de la possibilité de discuter les problèmes relatifs à la situation créée autour de l'Afghanistan dans l'ensemble des questions du renforcement de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Ouest, qu'on pourrait parvenir à une stabilisation et à l'élimination de la tension dans cette partie du monde.

M. Kittani (Iraq) prend la présidence.

22. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne.

23. La crise qui dure en Afghanistan préoccupe gravement l'Assemblée générale. Les souffrances humaines qu'elle ne cesse d'infliger sont un motif d'angoisse pour les Afghans eux-mêmes et représentent un fardeau toujours plus pesant pour les pays voisins. Les répercussions de cette crise constituent une menace permanente pour la stabilité de la région ainsi qu'un danger constant pour la paix et la sécurité internationales. Son ombre obscurcit le climat de la détente, laquelle doit être générale et indivisible. Voilà bientôt deux ans qu'a débuté l'occupation militaire de l'Afghanistan par l'Union soviétique, en violation flagrante des obligations qui sont les siennes conformément à la Charte. L'occupation se poursuit malgré les condamnations successives de l'immense majorité de la communauté internationale et ses appels pour le retrait des troupes. En réalité, cette occupation a revêtu un caractère toujours plus permanent. Ce qui est particulièrement frappant, c'est de constater que les habitants d'un pays en développement et non aligné continuent d'être les victimes d'un tel acte de force. Cela ne peut avoir qu'un effet néfaste sur les relations internationales. Les souffrances tragiques infligées au peuple afghan ne font qu'augmenter. Des hommes et des femmes innocents meurent ou perdent leurs foyers à mesure que les troupes d'occupation tentent de réprimer une résistance héroïque. Le refus de ce peuple résolument indépendant de se soumettre à cette invasion montre combien sont vains les arguments avancés par l'Union soviétique pour justifier son action militaire. Il est parfaitement évident que le peuple afghan souhaite être libre de décider de son propre avenir. Ce désir est aussi son droit.

24. L'immensité de la misère humaine causée par l'occupation soviétique est démontrée par le grand nombre de réfugiés qui se trouvent à l'heure actuelle dans les pays voisins : plus de 2 millions rien qu'au Pakistan. Le nombre des réfugiés augmente chaque jour, imposant un lourd fardeau aux pays qui les accueillent. Les membres de la Communauté, conscients du sort tragique de ces réfugiés et reconnaissant la charge qu'ils représentent pour les pays hôtes, contribuent de manière importante à l'effort international de secours.

25. Mais cette assistance aux réfugiés ne peut être qu'un palliatif temporaire. Ce qu'ils veulent, c'est regagner leurs foyers. En d'autres termes, il convient d'aboutir à une solution politique réelle dont le besoin se fait plus que jamais sentir. Une telle solution devrait permettre à l'Afghanistan de recouvrer son statut traditionnel de pays indépendant et non aligné, à l'abri de toute ingérence extérieure, et à son peuple de jouir pleinement de son droit à l'autodétermination. Elle devrait également permettre aux réfugiés afghans de regagner leurs foyers en toute sécurité et dans la dignité. Les principes dont il faut tenir compte dans la recherche de cette solution ont été clairement énoncés par l'Assemblée générale, et les membres de la Communauté tiennent à réaffirmer l'appui total et indéfectible qu'ils leur apportent.

26. Nous déplorons que l'Union soviétique n'ait pas voulu et ne veuille toujours pas accepter une solution conforme à ces principes, bien que les 111 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies y aient souscrit. Nous ne

croyons pas que l'appui soviétique accordé aux propositions avancées le 24 août par le régime de Kaboul représente un progrès tangible par rapport au fond même du problème. L'Union soviétique continue d'exiger que la communauté internationale accepte et reconnaisse un régime qui, comme la résistance permanente et l'afflux de réfugiés le prouvent clairement, est rejeté par le peuple afghan. En outre, les propositions avancées le 24 août ne fournissent aucune garantie quant au retrait militaire de l'Union soviétique et ne s'attaquent donc pas à la cause fondamentale du problème.

27. Dans la recherche d'une solution politique, les membres de la Communauté ont continué d'appuyer et d'encourager les initiatives de l'Organisation de la Conférence islamique. Ils se sont également félicités des efforts déployés par le mouvement des pays non alignés. Ils ont accordé leur plein appui à la résolution 35/37 de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1980, qui demandait au Secrétaire général de désigner un représentant spécial qui, par l'exercice de ses bons offices, pourrait faciliter une solution politique conforme aux dispositions de cette résolution. Ils se sont félicités de la nomination de M. Pérez de Cuéllar, à qui ils tiennent à exprimer leur reconnaissance, ainsi qu'au Secrétaire général, pour les efforts qu'ils ont déployés. Nous espérons sincèrement que la poursuite de ces efforts, qui ont été décrits dans le récent rapport du Secrétaire général, nous aideront à sortir de l'impasse actuelle et favoriseront le progrès vers une solution politique conforme à la résolution 35/37.

28. Les 10 membres, pour leur part, dans une déclaration émanant du Conseil européen, en date du 30 juin de cette année, ont présenté ce qu'ils estiment être une proposition raisonnable et pratique pour ouvrir la voie à une solution politique du problème afghan; ce plan, qui prévoit une conférence en deux étapes³ sur l'Afghanistan, a été soigneusement élaboré. Il tient compte des déclarations des dirigeants soviétiques, mais reconnaît en même temps qu'un règlement auquel ne souscrirait pas le peuple afghan ne saurait assurer une paix et une stabilité durables dans la région. Il accepte le fait que, étant donné le climat politique existant, la difficile question de la représentation afghane ne saurait être résolue dès l'ouverture des négociations. Il propose donc une formule envisageant de régler ce problème lorsque régnera un climat plus propice à l'accord, tout en assurant que le peuple afghan sera représenté et participera à toutes les décisions adoptées à la conférence envisagée, ce qui garantirait pleinement ses droits.

29. La proposition des membres de la Communauté a reçu un large appui de la part d'autres Etats, qui estiment qu'il s'agit là d'une tentative sincère pour favoriser une solution pacifique. Ils regrettent, par conséquent, que l'Union soviétique ait adopté jusqu'ici une attitude négative et rigide à l'égard de cette proposition. Ils déplorent également la réponse négative du représentant du régime de Kaboul figurant dans le document A/36/672, en date du 13 novembre. Lorsque l'Union soviétique souhaitera véritablement retirer ses troupes dans le contexte d'une solution politique — et ce retrait est au cœur de la question — la proposition de la Communauté facilitera alors l'ouverture des négociations. En attendant, les 10 membres maintiennent leur proposition et se déclarent prêts à entamer des discussions à ce sujet.

30. Dans ce débat, nous réaffirmons la grande importance que la communauté internationale continue d'attacher à la question de l'Afghanistan. Accepter la situation qui règne actuellement dans ce pays reviendrait à sanctionner une des violations les plus graves des principes fondamentaux de notre Organisation. L'Assemblée générale se doit de montrer au peuple afghan affligé qu'elle continue d'appuyer ses droits avec autant de fermeté qu'aupara-

vant. Elle peut le faire en suivant la situation de très près, en rejetant toute tentative d'imposer un fait accompli et en montrant, par son vote, qu'elle désire aboutir à une solution politique véritable. La Communauté demande instamment aux membres de l'Assemblée générale de montrer, une fois de plus, sans ambiguïté, que telle est leur position et qu'elle jouit d'un appui écrasant.

31. M. KIRCA (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : La tragédie de l'Afghanistan se poursuit sans relâche. Le peuple afghan fier et épris de paix et son pays sont encore soumis à la présence active de troupes étrangères. La lutte interne en Afghanistan est, certes, la conséquence de cette présence. En même temps, le nombre des réfugiés afghans augmente sans cesse et cause au Pakistan et à l'Iran, pays hôtes, des problèmes sociaux et économiques graves. Le temps qui passe n'a pas permis à la situation de s'améliorer; bien au contraire, il a rendu la solution politique négociée du problème afghan plus urgente encore.

32. La Turquie est un pays dont le peuple entretient des liens fraternels traditionnels avec le peuple afghan. Nous sommes donc profondément inquiets devant la tournure que prennent les événements dans ce pays, et dès le début nous avons dénoncé l'intervention militaire et l'ingérence étrangères dans les affaires du peuple afghan, qui constituent une grave violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Nous estimons que la situation en Afghanistan menace la stabilité régionale et met en danger la paix et la sécurité internationales. En outre, nous estimons que les événements survenus en Afghanistan ont porté un coup sévère au processus de détente, qui, selon nous, est indivisible et global dans sa portée.

33. La situation en Afghanistan reste critique, et le besoin d'un règlement politique négocié est plus impérieux que jamais. Comme nous l'avons dit en de précédentes occasions, c'est dans le cadre d'un règlement politique que pourrait intervenir la solution du problème afghan, et ce règlement devrait refléter les intérêts légitimes de toutes les parties intéressées. Nous pensons que le désir de la communauté internationale d'aboutir à une solution et ses appels dans ce sens sont des conditions nécessaires pour régler le problème afghan. Mais ce désir d'une solution et les appels dans ce sens ne pourront aboutir à la solution du problème afghan si l'on ne prépare pas la voie à une telle solution. La solution éventuelle et la voie pouvant y mener, pour devenir une réalité, doivent être viables et tenir compte des préoccupations de toutes les parties au problème.

34. Nous estimons que, pour être juste et durable, toute solution au problème afghan doit comporter les éléments suivants : le retrait de toutes les troupes étrangères du pays; la cessation de toute ingérence étrangère dans ses affaires; la préservation de l'indépendance et de la souveraineté de l'Afghanistan, ainsi que de son intégrité territoriale et de son caractère non aligné; l'exercice libre et sans entraves, par le peuple afghan, de son droit à l'autodétermination et à l'autonomie; et le retour de leur plein gré des réfugiés afghans dans leur foyer en toute sécurité et dans l'honneur.

35. Depuis l'examen par l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, de la question de l'Afghanistan, certaines initiatives importantes ont été prises en vue de trouver une solution au problème. Aucun de ces efforts n'a encore porté ses fruits, mais nous estimons que toutes les possibilités raisonnables de trouver une solution devraient être envisagées. A cet égard, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général des Nations Unies et à son représentant personnel, dont la nomination a été une mesure importante, pour les efforts qu'ils ont déployés. Les contacts que M. Pérez de Cuéllar a eus avec les parties concernées ont été encourageants. Nous espé-

rons que les efforts du Secrétaire général en vue de trouver une solution seront orientés vers la mise en œuvre des dispositions stipulées dans les résolutions des Nations Unies concernant la solution du problème afghan. Nous sommes également heureux que les parties intéressées se soient déclarées disposées à poursuivre ce processus sous l'égide du Secrétaire général.

36. Nous reconnaissons également l'importance des initiatives prises par l'Organisation de la Conférence islamique et par d'autres organisations. Selon nous, les idées avancées par la Communauté européenne sont constructives.

37. A la 68^e séance de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, j'ai dit que le débat qui s'y déroulait et la résolution adoptée devraient permettre de parvenir à un règlement politique négocié de la question de l'Afghanistan. Nous continuons d'estimer que, comme dans toute autre situation de conflit, il serait plus utile et plus avisé que les Nations Unies ouvrent la voie conduisant à une solution constructive en créant des liens entre les parties intéressées plutôt qu'en insistant sur le blâme et la condamnation.

38. C'est dans ce contexte que nous comprenons l'objet du projet de résolution A/36/L.15. La Turquie est l'un des auteurs de ce projet. L'année dernière, un texte semblable a été appuyé par la majorité écrasante de l'Assemblée. Nous espérons que l'Assemblée générale se montrera prête, une fois encore, à contribuer positivement au règlement du problème afghan en adoptant le projet de résolution dont elle est saisie.

39. Le peuple et le Gouvernement turcs souhaitent vivement que le problème de l'Afghanistan soit rapidement réglé, dans le cadre d'une solution négociée honorable, car nous savons que le peuple afghan épris de paix n'acceptera rien de moins.

40. M. LING Qing (Chine) [*traduction du chinois*] : En janvier 1980, la sixième session extraordinaire d'urgence a adopté, par 104 voix, la résolution ES-6/2 demandant le retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères de l'Afghanistan. En novembre de la même année, la trente-cinquième session de l'Assemblée générale a adopté, à l'écrasante majorité de 111 voix, la résolution 35/37, demandant le retrait immédiat des troupes étrangères afin de régler la question d'Afghanistan. Cette année, la Conférence islamique, la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés et une série de réunions d'organisations internationales et d'institutions spécialisées ont toutes condamné l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan, exigé le retrait immédiat des troupes étrangères, exprimé leur plein appui à la lutte que mène le peuple afghan pour recouvrer sa liberté et son indépendance, réaffirmé le droit de ce peuple de décider de son avenir et demandé le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan.

41. L'Union soviétique, toutefois, est restée sourde à la voix de la communauté internationale et de l'opinion mondiale, et elle a refusé jusqu'à ce jour de retirer ses forces d'occupation au mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. En fait, l'Union soviétique intensifie sa guerre d'agression contre l'Afghanistan et l'extermination du peuple afghan. La construction de fortifications et d'installations de caractère permanent montre qu'elle n'a aucune intention de quitter le pays. Dans ces circonstances, la présente session de l'Assemblée générale doit encore une fois examiner sérieusement la question d'Afghanistan.

42. Il y a deux ans, la veille de Noël, l'Union soviétique a soudainement lancé près de 100 000 hommes de troupe dans une guerre non déclarée contre son voisin, petit et

faible, l'Etat non aligné d'Afghanistan, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international. En deux ans, l'Union soviétique a rasé villes et villages, massacrant leurs habitants au moyen de toutes sortes d'armes modernes, à l'exception des armes nucléaires. Elle a procédé à des opérations répétées de nettoyage qui ont créé un immense *no man's land* et chassé 3 millions d'habitants — soit environ le cinquième de la population totale de l'Afghanistan — vers le Pakistan et l'Iran, où ils se trouvent en tant que réfugiés. Forts de leur appareil militaire moderne et de leurs tactiques terroristes, les hégémonistes comptaient pouvoir occuper rapidement le pays et en assujettir complètement les habitants. Toutefois, le peuple afghan, qui a un passé glorieux de résistance à l'agression étrangère, a dès le début opposé une lutte tenace. Depuis maintenant deux ans, toute la nation se livre à une guerre de guérilla dans toutes les provinces, luttant avec des armes prises à l'ennemi. En dépit de conditions extrêmement difficiles, le peuple afghan s'est lancé dans une guerre de résistance, faisant preuve d'un esprit indomptable et il sort raffermi de chaque bataille. A partir des zones rurales vastes et montagneuses qu'il contrôle, il monte des attaques contre les routes principales et les villes qui sont temporairement aux mains de l'ennemi. Les désertions et les défections sont légion parmi les troupes fantoches en raison d'un moral bas, et le régime fantoche est déchiré par des luttes intestines. Les troupes d'agression sont maintenant profondément enlisées en Afghanistan. Il devrait être évident que la résistance héroïque du peuple, qui dure depuis deux ans, outre qu'elle a brisé le rêve de l'agresseur d'une conquête rapide, a permis d'endiguer son expansion vers le sud. La résistance du peuple afghan est donc plus qu'une lutte pour sa propre survie nationale; c'est aussi une contribution à la sauvegarde de la paix et de la sécurité en Asie du Sud, dans la région du Golfe et dans le monde entier. La communauté internationale se doit d'appuyer par tous les moyens la juste lutte du peuple afghan.

43. Pour camoufler cet acte flagrant d'agression, les hégémonistes prétendent que leurs troupes ont été envoyées pour répondre à la prétendue invitation du Gouvernement d'Afghanistan. Il est inutile que je m'étende sur ces inventions maladroites que d'autres ont dénoncées depuis longtemps. Ce qu'il convient d'analyser ici c'est la prétendue solution politique que les hégémonistes ont récemment avancée afin d'essayer d'échapper à la condamnation de l'opinion publique. Voyons en quoi consiste cette solution.

44. Les prétendues nouvelles propositions annoncées en août dernier au nom du régime de Kaboul ne diffèrent nullement, quant au fond, de ce qui a été avancé au XXVI^e Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. Les éléments principaux de ces propositions sont les suivantes.

45. Premièrement, ils persistent à dire que l'invasion armée et l'occupation de l'Afghanistan par une puissance étrangère constituent des « questions intérieures de l'Afghanistan », et que, en conséquence, elles ne se prêtent à aucune discussion. Par ailleurs, la lutte du peuple afghan contre l'agression étrangère, l'opposition à l'agression soviétique par d'autres pays, y compris les pays islamiques et les pays non alignés, et leur appui à la lutte du peuple afghan sont qualifiés d'« ingérence étrangère ». Ils demandent, de façon péremptoire, qu'il soit mis fin à ce qu'ils qualifient d'« ingérence étrangère » avant même d'envisager un retrait graduel de troupes. C'est là un tour de force remarquable, qui consiste à tout renverser. L'agression armée et l'occupation d'un pays voisin par une armée de 100 000 hommes ne constitueraient pas une « ingérence étrangère », mais que des pays dont pas un seul soldat ne se trouve en territoire afghan défendent la

justice, ce serait là une « ingérence étrangère ». Même le peuple afghan qui résiste à l'agression étrangère deviendrait à présent un élément de cette « ingérence étrangère ». Quelle sorte de logique est-ce donc là? Est-ce qu'il s'ensuit que la saisie de la Palestine et d'autres territoires arabes par Israël relèverait des « affaires intérieures » d'Israël et que la demande du peuple palestinien et des autres peuples arabes de retourner dans leur patrie et de se voir restituer leurs territoires perdus constituerait une « ingérence étrangère » contre Israël? Manifestement, il s'agit là d'une tentative visant à exiger de la communauté internationale qu'elle reconnaisse que l'invasion armée et l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique sont à la fois raisonnables et légitimes. Si une logique aussi tyrannique devait être acceptée, autant déchirer la Charte.

46. Deuxièmement, un autre élément clef des « nouvelles propositions » est la suggestion de la convocation d'une conférence régionale qui serait suivie de l'assurance d'une « garantie » de la part d'un certain nombre de pays. Cela vise apparemment, d'une part, à obtenir la reconnaissance, sur le plan international, du régime de Kaboul soutenu par les forces étrangères d'occupation et à fournir une excuse à l'Union soviétique pour refuser de retirer ses troupes et, d'autre part, à ramener le problème global qui menace la paix et la sécurité mondiales — c'est-à-dire l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique — à une question d'ordre local ou régional. De cette manière la question de l'Afghanistan serait écartée du cadre des Nations Unies et ne serait donc plus soumise aux dispositions des résolutions des Nations Unies. Bien entendu cela est inadmissible.

47. Troisièmement, l'Union soviétique n'est pas disposée à discuter de son invasion en Afghanistan étant donné qu'elle considère que cette question relève des « affaires intérieures » de ce pays. Mais elle suggère, toutefois, que l'« aspect international » de cette même question soit examiné « en rapport avec les questions relatives à la sécurité du golfe Persique ». Ce que l'Union soviétique recherche, c'est la conclusion d'un « accord international » qui tiendrait compte des « intérêts légitimes de toutes les parties », ce qui comprendrait bien sûr, en premier lieu, les intérêts de l'Union soviétique. Cela permettrait à « toutes les parties » — y compris de nouveau l'Union soviétique — « de participer aux affaires du Golfe » et, par conséquent, de « garantir la paix et la sécurité de la région du Golfe ». Il est facile de voir que le message véritable est tout simplement le suivant : le fait accompli créé par l'invasion soviétique de l'Afghanistan est « irréversible » et échappe à tout débat, alors que la région du Golfe, qui est encore hors de portée de l'Union soviétique, sera alors ouverte à la « participation » soviétique et à son intervention. Il est maintenant tout à fait clair que la véritable intention de l'Union soviétique, en envahissant l'Afghanistan, était de l'utiliser comme tremplin pour une expansion plus poussée dans la région du Golfe, en exécution d'une stratégie de percée vers le sud. L'acceptation de cette proposition reviendrait à récompenser l'Union soviétique pour ses actes d'agression et à lui donner le feu vert pour une agression à une échelle beaucoup plus vaste dans la région du Golfe.

48. L'histoire a montré que les agresseurs n'envisagent jamais de retirer leurs troupes à moins d'être durement frappés sur le champ de bataille et bannis par la communauté internationale. Quand l'agresseur, comme dans le cas actuel, ne montre pas qu'il a changé de sentiment, il est d'autant plus nécessaire, pour la communauté internationale, de défendre les principes et de redoubler d'efforts en vue de créer les conditions indispensables à une solution politique véritable. Toutes les résolutions précédemment adoptées par l'Assemblée générale ont souligné la nécessité

du retrait de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan, le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays, ainsi que la nécessité, pour son peuple, de décider de son propre avenir à l'abri de toute ingérence étrangère. C'est là la solution politique préconisée par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et le retrait total des troupes étrangères est la base de toute solution politique.

49. A notre avis, la session actuelle de l'Assemblée générale devrait continuer à défendre la justice conformément aux vœux de ses membres. Elle doit demander à l'Union soviétique de retirer, immédiatement et inconditionnellement, toutes ses forces d'occupation d'Afghanistan, de rétablir l'indépendance et le caractère non aligné de ce pays et de permettre au peuple afghan de choisir librement son propre système social et politique. Une fois que la question d'Afghanistan aura été réglée conformément aux principes que je viens de mentionner, les pays concernés devraient s'unir en vue d'une garantie internationale contre toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, l'occupation de son territoire ou son utilisation pour violer l'indépendance et la souveraineté d'autres pays de la région.

50. Non seulement l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques menacent la paix et la sécurité des Etats voisins, le Pakistan et l'Iran, mais également l'afflux de réfugiés afghans impose un fardeau économique très lourd à ces voisins, notamment au Pakistan. On s'est grandement félicité, dans le monde entier, des efforts humanitaires et des contributions extrêmement importants faits par les pays concernés au cours de l'année écoulée pour secourir et réinstaller un très grand nombre de réfugiés afghans. L'exode de réfugiés afghans toujours plus nombreux continue à la suite de l'oppression brutale exercée par les forces étrangères d'occupation. Nous espérons que tous les pays épris de justice et de paix, ainsi que les organisations internationales, continueront de fournir leur assistance matérielle aux réfugiés afghans ou l'augmenteront afin d'alléger leurs souffrances et de diminuer le fardeau supporté par les pays hôtes tels que le Pakistan.

51. Il y a une longue tradition d'amitié entre les peuples afghan et chinois. Nous nous sommes toujours soutenus et secourus mutuellement. Nous sommes naturellement profondément préoccupés par la situation très grave causée par l'occupation armée de ce pays par une puissance étrangère. La Chine a toujours appuyé le peuple de l'Afghanistan dans sa lutte pour défendre son indépendance nationale et développer son économie nationale. La Chine ne s'est jamais ingérée dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Nous sommes en faveur d'une solution juste et raisonnable de la question de l'Afghanistan, mais nous refusons d'accepter le fait accompli de l'invasion en tant que base de solution politique. Nous aimerions voir appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, de façon que les troupes étrangères se retirent et que soient créées les conditions nécessaires à la solution de ce problème. La délégation chinoise appuie le projet de résolution A/36/L.15. Nous prions instamment l'Assemblée générale d'adopter ce projet et nous espérons que la résolution sera appliquée pleinement et honnêtement.

52. M. BHATT (Népal) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation saisit cette occasion pour souhaiter la bienvenue à Antigua-et-Barbuda, nouveau Membre de l'Organisation, dont l'admission aux Nations Unies renforce le caractère universel de l'Organisation.

53. Voilà bientôt deux ans qu'un événement grave a eu lieu en Afghanistan. Cet événement, survenu en violation des principes de la Charte qui s'opposent aux interventions militaires, a eu une incidence négative très grave sur les relations internationales. Il a renforcé le sentiment d'insé-

curité des plus petites nations. Les rapports entre les deux grandes puissances se sont détériorés considérablement, et le processus de détente a effectué un recul important.

54. La position du Népal à l'égard de la situation en Afghanistan est claire. Nous avons toujours soutenu que la meilleure garantie d'un ordre mondial juste est le respect scrupuleux des principes de l'égalité souveraine, de la non-ingérence, du non-recours à la force et de la coexistence pacifique. Le droit inaliénable de chaque nation de choisir son propre système politique, social et économique, à l'abri d'interventions ou d'une imposition de l'extérieur est sacré et inviolable. Ces principes sont également les principes cardinaux de la Charte des Nations Unies, et en devenant Membre de l'ONU, chaque Etat s'engage à les honorer et les défendre.

55. La situation en Afghanistan ne saurait faire exception à l'ensemble des valeurs des relations internationales. Nous ne pouvons accepter de justification à l'intervention militaire et nous ne pouvons reconnaître une situation créée par l'intervention. En Afghanistan, notre préoccupation s'est accrue du fait des souffrances humaines que cet événement a provoquées. Par conséquent, nous réitérons à nouveau notre appel pour le retrait des forces étrangères qui, seul, pourra permettre au peuple afghan d'exercer librement son droit à l'autodétermination.

56. Au cours de ces deux dernières années, la communauté internationale a discuté de la situation dans diverses instances. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, lors de sa sixième session extraordinaire d'urgence et de sa trente-cinquième session ordinaire, ont examiné la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. En dehors des Nations Unies, le mouvement des pays non alignés et la Conférence islamique ont étudié les moyens permettant de trouver une solution au problème. Dans ce contexte, ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés. Lui et son représentant personnel, se sont employés à rechercher les moyens de faciliter la solution politique juste de la situation. Nous appuyons la poursuite de leur mission.

57. Nous regrettons profondément que la solution politique de la question continue de nous échapper. Nous sommes fermement convaincus que ce n'est que par une solution politique juste et globale que l'on pourra résoudre la situation politique et humaine en Afghanistan. C'est compte tenu de ces considérations que le Népal s'est porté coauteur du projet de résolution A/36/L.15, qui contient les principes et les éléments fondamentaux qui sont essentiels pour trouver un règlement politique définitif. Il s'agit d'un effort sincère de la part des auteurs de ce projet pour que l'on sorte de l'impasse actuelle.

58. M. van WELL (République fédérale d'Allemagne) [interprétation de l'anglais] : Le représentant du Royaume-Uni a donné un aperçu d'ensemble de la position des 10 membres de la Communauté européenne à l'égard de la question de l'Afghanistan. Nous appuyons entièrement cette position.

59. Il y a deux ans, l'Union soviétique a envahi un pays en développement non aligné. L'intervention armée a entraîné la mort et des souffrances indicibles chez le peuple afghan et l'a privé de la liberté et de l'autodétermination.

60. Lorsque les troupes soviétiques ont envahi l'Afghanistan, le Gouvernement fédéral a exprimé son indignation et son inquiétude. Le principe du non-recours à la force a été violé dans l'une des zones les plus sensibles du monde. Cela a été fait par une puissance qui a une responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette invasion ne pouvait qu'avoir des conséquences graves pour le climat international. Elle a

jeté un doute grave sur la volonté politique de l'Union soviétique de participer aux efforts internationaux en vue de proscrire le recours à la guerre en tant que moyen politique. L'action de l'armée soviétique a sans aucun doute sapé la crédibilité des initiatives soviétiques, dans cette instance et dans d'autres, pour ce qui est du respect du principe du non-recours à la force. Mais surtout, l'absence de modération manifestée par l'Union soviétique en Afghanistan a souligné les craintes et les suspicions de ceux que les desseins expansionnistes de l'Union soviétique préoccupent. Lorsque l'Union soviétique a envoyé ses forces armées en Afghanistan, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un petit pays voisin ont été violées. Ces principes forment la base même du développement et de la coexistence pacifique de la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle l'intervention soviétique en Afghanistan est un défi lancé à la stabilité et à l'intégrité de toute la famille des nations.

61. Mais il n'y a plus d'avenir pour les aspirations hégémonistes. Les ingérences dans les affaires intérieures d'autres pays ne sont plus tolérées en silence et avec résignation. La communauté internationale, notamment les Etats islamiques et le mouvement non aligné, a clairement montré qu'elle n'acceptera pas la politique soviétique qui consiste à créer des faits accomplis en Afghanistan. Mon gouvernement a appuyé les initiatives remarquables de ces Etats pour s'unir en faveur de la paix. Aux côtés de nos partenaires, nous avons fermement appuyé l'appel lancé d'urgence pour trouver rapidement une solution politique au problème afghan.

62. Les résolutions ES-6/2 et 35/37 de l'Assemblée générale des Nations Unies ont demandé le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan afin de permettre au peuple de ce pays de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social, sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte. Nous avons appuyé ces efforts. En outre, dans le cadre de la Communauté européenne, nous avons contribué à l'élaboration d'une proposition de conférence en deux étapes en vue de trouver une solution politique au conflit en Afghanistan, qui tiendrait compte des intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Mon gouvernement espère très sincèrement que cette proposition, de même que les initiatives de la Conférence islamique et les efforts du mouvement non aligné, permettront de maîtriser le problème afghan.

63. Mais, à ce jour, la situation en Afghanistan demeure inchangée. L'occupation se poursuit. L'Union soviétique a rejeté l'appel de l'écrasante majorité des Etats Membres des Nations Unies qui lui demandait de retirer ses troupes. L'Union soviétique n'a pas même accepté de négocier une solution politique d'ensemble équitable, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée. C'est pourquoi les efforts constants — dont nous nous félicitons tous — du Secrétaire général et de son représentant personnel pour mettre en œuvre la résolution 35/37 de l'Assemblée générale n'ont pu, jusqu'à maintenant, aboutir à des résultats tangibles.

64. L'Union soviétique, quant à elle, s'est lancée dans une activité diplomatique bien différente en ce qui concerne l'Afghanistan. Une campagne de propagande intensive a été organisée pour appuyer les propositions du régime mis en place en Afghanistan. Tous ces efforts n'ont servi qu'à détourner l'opinion publique mondiale du véritable problème, à savoir le retrait immédiat des troupes soviétiques, et à consolider l'intervention militaire soviétique. En s'obstinant à vouloir imposer une solution militaire, l'Union soviétique montre encore une fois qu'elle défie insolamment l'opinion mondiale. Mais, ce qui est plus grave encore, c'est que chaque jour qui passe aug-

mente les souffrances du peuple afghan. La tragédie se poursuit, l'oppression et la violence entraînant d'autres effusions de sang et d'autres souffrances.

65. Mais la résistance courageuse du peuple afghan n'a pas été brisée. En dépit des lourdes pertes infligées à ce peuple par les forces soviétiques équipées d'armes modernes perfectionnées, la résistance s'intensifie, ce qui atteste bien de l'ampleur de l'oppression à laquelle il est soumis et de la désapprobation générale dont le système politique imposé fait l'objet. N'est-il pas révélateur et spectaculaire que plus de 2,5 millions d'Afghans, sur une population de 16 millions, aient décidé d'abandonner leurs foyers et leur pays? Cet exode massif de réfugiés met davantage en danger la stabilité politique et sociale de la région. Le Pakistan et l'Iran ont accepté le lourd fardeau que représente la fourniture d'aliments et d'abris et la garantie de la sécurité à la plupart des réfugiés afghans. La communauté internationale a contracté une lourde dette envers ces pays. Nous remercions également les Etats et les organisations internationales qui, comme nous, contribuent aux secours internationaux.

66. Plus durera l'occupation soviétique en Afghanistan, plus ses effets sur la paix et la sécurité internationales se feront sentir et deviendront intolérables. Accepter une intervention militaire ne fait qu'encourager le recours à la force armée. C'est pour cela que nous demandons à l'Assemblée générale de réitérer son appel en faveur d'une solution politique générale et équitable. La République fédérale d'Allemagne votera en faveur du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

67. M. THIOUNN PRASITH (Kampuchea démocratique) : Deux événements capitaux sont survenus à un an d'intervalle, en 1978 et en 1979. Ils ont profondément bouleversé les relations internationales en raison de leurs implications graves pour l'indépendance et la liberté des peuples d'une part et, d'autre part, pour la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître que la situation internationale n'est plus ce qu'elle était il y a seulement quelques années, à cause de l'invasion et de l'occupation du Kampuchea démocratique par l'armée vietnamienne et à cause de l'invasion et de l'occupation soviétiques de l'Afghanistan. Dans les deux cas, deux Etats indépendants, Membres des Nations Unies et du mouvement des pays non alignés, sont tombés victimes de la politique expansionniste menée conjointement par les autorités de Hanoï et de Moscou dans le cadre de leur stratégie globale de domination régionale et mondiale.

68. En prenant part à ce débat de l'Assemblée générale consacré à « La situation Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », la délégation du Kampuchea démocratique voudrait tout d'abord apporter le salut fraternel du peuple du Kampuchea et de l'armée nationale du Kampuchea démocratique au vaillant peuple afghan et à ses héroïques moudjahidin. A ces compagnons d'armes, notre peuple et notre armée nationale promettent leur solidarité indéfectible dans la lutte pour la même cause de l'indépendance nationale et celle de la paix et de la sécurité internationales. Victime d'épreuves semblables de la part des expansionnistes vietnamiens, le peuple du Kampuchea, plus que tout autre, est à même d'apprécier les souffrances indicibles du peuple afghan. Plus que tout autre également, il se réjouit des succès grandissants remportés par le peuple afghan dans sa lutte contre les envahisseurs soviétiques. Tout comme il est convaincu de sa propre victoire, il l'est également de celle du peuple afghan, bien que de nombreux obstacles et difficultés parsèment encore le long chemin de la libération nationale.

69. En faisant envahir et occuper l'Afghanistan par quelque 100 000 soldats de l'Armée rouge, les autorités soviétiques ont voulu mener une guerre éclair et remporter une

victoire éclair. De ce fait, elles ont voulu mettre le monde devant le second fait accompli, le premier étant l'invasion et l'occupation du Kampuchea par l'armée vietnamienne. Mais, contrairement à leur attente, comme dans le cas du Kampuchea, la lutte indomptable du peuple afghan a réduit à néant cette machination des envahisseurs et a mis, en revanche, en évidence les faits suivants.

70. Premièrement, tous les pays épris de paix et de justice réalisent clairement aujourd'hui que la détente, la coexistence pacifique et le désarmement, autour desquels les autorités soviétiques ne cessent depuis des décennies de faire tant de tapage, ne sont en réalité que des slogans destinés à couvrir et à servir leur stratégie expansionniste globale. Aujourd'hui, tout le monde est conscient qu'on est revenu au temps de la guerre froide et que les dangers d'une troisième conflagration mondiale ne cessent de grandir tant que la superpuissance expansionniste continue à poursuivre sa stratégie de domination mondiale et tant que les forces soviétiques et vietnamiennes poursuivent leur occupation de l'Afghanistan et du Kampuchea démocratique. Ces invasions et occupations ont non seulement déstabilisé l'ensemble de l'Asie, mais elles ont affecté gravement la paix et la sécurité internationales. Elles empêchent la création, en Asie du Sud-Est, d'une zone de paix, de liberté et de neutralité et l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

71. Deuxièmement, l'Union soviétique en Afghanistan et le Viet Nam au Kampuchea mènent, non pas une guerre de conquête coloniale de type classique telle que l'histoire en a connues dans les siècles passés, mais une guerre d'annexion et d'extermination raciale. Pour atteindre leur objectif, les agresseurs n'ont pas hésité à utiliser, outre les armes conventionnelles perfectionnées dont ils disposent, les armes chimiques et la famine. L'Afghanistan, tout comme le Kampuchea, est mis à feu et à sang. Le pays est dévasté. Plus de 500 000 Afghans ont été massacrés. Plus de 3,5 millions d'Afghans, notamment des femmes, des enfants et des vieillards, sont devenus des réfugiés en Iran, et surtout au Pakistan, où 2,5 millions d'entre eux forment la plus vaste concentration de personnes déracinées par la guerre d'agression de l'expansionnisme soviétique.

72. Troisièmement, au lieu d'une guerre éclair et d'une victoire éclair, les forces soviétiques d'invasion ont mis le monde devant le fait accompli de leur enlèvement irrémédiable en Afghanistan, tout comme le sont les forces vietnamiennes d'invasion au Kampuchea. De nombreux correspondants étrangers déguisés en moudjahidin ont parcouru l'Afghanistan et ont rapporté que les forces communistes soviétiques et afghanes ne contrôlent que les grandes villes et quelques positions fortifiées. Ils ont souligné qu'ils pouvaient se déplacer en plein jour sans crainte d'attaques aériennes.

73. Quatrièmement, enfin la condamnation de l'invasion soviétique de l'Afghanistan est universelle. Les Nations Unies, la Conférence des pays islamiques et le mouvement des pays non alignés, dont l'Union soviétique prétend toujours être « l'allié naturel », ont rejeté tous les prétextes fallacieux tendant à justifier l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan. Tous ont demandé à plusieurs reprises la cessation de cette invasion, le retrait total, immédiat et inconditionnel des forces soviétiques de l'Afghanistan afin que le peuple afghan puisse décider lui-même de sa propre destinée et que soient préservés la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance nationale et le statut d'Etat non aligné de l'Afghanistan.

74. Le peuple soviétique lui-même condamne cette agression et a rejeté les prétextes fallacieux de Moscou. Le 3 novembre dernier, un diplomate soviétique, ancien fonctionnaire de l'UNESCO, Nikolai Polianski, a déclaré à la presse que « personne, en Union soviétique, ne croit à la

prétendue « aide fraternelle » sur la demande des Afghans. Tout le monde sait que c'est un mensonge mais personne n'ose le dire ».

75. Tout récemment encore, le Tribunal populaire permanent, composé d'éminents juristes de renommée mondiale, s'est réuni du 1^{er} au 5 mai 1981 à Stockholm, et a rendu un verdict sans équivoque en quatre points :

« 1. La pénétration et le stationnement des troupes soviétiques en territoire afghan constituent, aux termes du droit international, une agression prohibée par les Articles 2 et 4 de la Charte des Nations Unies, précisés dans la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale de l'ONU.

« 2. Le Gouvernement soviétique est coupable de crime contre la paix internationale, conformément à la définition de la guerre d'agression contenue dans les résolutions 3314 (XXIX) et 2625 (XXV) de l'Assemblée générale de l'ONU.

« 3. Conformément à la première de ces deux résolutions, une telle agression entraîne la responsabilité internationale.

« 4. Le Gouvernement de l'Union soviétique est coupable de la violation de l'article 5 de la Déclaration universelle sur les droits des peuples, sur le droit du peuple afghan à l'autodétermination. »

76. Le Tribunal a, en outre, qualifié le régime fantoche de Kaboul de « régime illégal qui est devenu un instrument d'agression contre son propre peuple ». Enfin, le Tribunal a créé un Comité d'enquête sur les crimes des envahisseurs qui ont commis et continuent de commettre, contre la population civile des atrocités, des massacres, des destructions de villages au napalm, et d'utiliser des armes chimiques toxiques et de multiples armes antipersonnelles.

77. En deux ans à peine, l'Assemblée générale examine, pour la troisième fois, la situation en Afghanistan, et cela après que le Conseil de sécurité eut été mis dans l'incapacité d'agir à cause du veto de l'envahisseur. Depuis deux ans, malgré la condamnation universelle et sans équivoque, les envahisseurs refusent de retirer leurs forces de l'Afghanistan et de laisser le peuple afghan exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Par des manœuvres successivement mises en échec, grâce à la vigilance de la communauté internationale, les envahisseurs cherchent obstinément à obtenir le fait accompli en Afghanistan. Il est clair que, placé le long de frontières communes avec une superpuissance expansionniste, le peuple afghan doit mener une lutte longue et difficile.

78. Néanmoins, l'histoire a toujours enseigné qu'aucune agression, aussi obstinée soit-elle, n'a jamais pu arriver à bout de la volonté d'indépendance des peuples. Elle nous enseigne que Munich n'a fait qu'encourager Hitler à poursuivre ses guerres de conquête et à allumer la deuxième guerre mondiale. Les nouveaux Hitler des années 80 espèrent venir à bout de l'opposition universelle à leur stratégie de domination mondiale par l'obstination et la force. Mais l'histoire nous enseigne aussi que seule une lutte résolue et opiniâtre, une résistance ferme, solidaire et sans faille peuvent faire échouer cette stratégie de domination mondiale et l'éclatement d'une conflagration mondiale. C'est en ne cédant pas à la force et à la menace que les peuples et les nations pourront préserver leur indépendance et leur liberté chèrement acquises et affirmer ainsi leur volonté de maintenir leur identité nationale. L'année dernière, l'Assemblée générale l'a fait clairement savoir en adoptant la résolution 35/37 par 111 voix contre 22.

79. En Afghanistan même, au fil des combats, les forces patriotiques afghanes ont montré au monde leur détermination de mener jusqu'au bout leur guerre de libération nationale. Face aux agresseurs puissants, fortement armés,

obstinés et cyniques, les divers mouvements de résistance afghane ont renforcé leur solidarité et leur unité. Ils ont déjoué successivement toutes les manœuvres de division dans leurs rangs. Ils sont pleinement conscients des difficultés auxquelles ils ont à faire face comme de la force que représentent leur union et leur juste cause. Ils sont convaincus que cette juste cause finira par triompher. Ils savent parfaitement qu'ils peuvent compter sur la solidarité internationale car leur combat fait partie intégrante de notre combat à tous pour défendre la paix et la sécurité internationales, pour défendre la Charte. C'est pourquoi, au moment où le peuple afghan consent les plus grands sacrifices dans la poursuite de son combat résolu sur le terrain même, il nous appartient de l'assurer de notre constant soutien et de notre indéfectible solidarité.

80. C'est dans cet esprit que ma délégation votera en faveur du projet de résolution A/36/L.15 présenté par plus de 40 auteurs du tiers monde et qui contient les éléments d'une solution juste et durable qui puisse redonner la paix, l'indépendance et la dignité au peuple et à la nation afghans, par le retrait total des forces soviétiques de l'Afghanistan et le rétablissement du droit du peuple afghan à l'autodétermination. L'adoption de ce projet de résolution à une majorité encore plus écrasante que celle des années précédentes non seulement apportera un encouragement encore plus grand à la lutte du peuple afghan, mais contribuera aussi à la lutte commune de tous les peuples et pays pour défendre leur propre indépendance et leur propre identité nationale, pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

81. M. JOXE (France) : Déjà, le 14 janvier 1980, puis, il y a presque un an jour pour jour, le 20 novembre de la même année, la France s'est, par deux fois, prononcée en faveur de résolutions relatives à la situation en Afghanistan et adoptées par plus des deux tiers des Etats Membres de l'Organisation. La France l'a fait parce qu'elle considère que l'intervention soviétique en Afghanistan constitue une violation intolérable de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un Etat Membre.

82. Or que constatons-nous un an après le vote de la résolution 35/37, adoptée, je le rappelle, à une très large majorité, et par laquelle l'Assemblée générale demandait, au paragraphe 3 du dispositif, « le retrait immédiat des troupes étrangères » ? Nous constatons que 85 000 soldats étrangers se trouvent toujours sur le territoire d'un Etat souverain, que les combats continuent entre les troupes d'occupation étrangères et les forces de résistance. A long terme, ces affrontements risquent de déborder les frontières afghanes, d'embraser la région tout entière, mais dans l'immédiat, et depuis trop de mois, ils font supporter le fardeau de la guerre et de l'insécurité aux populations civiles, car comment expliquer, sinon par cette situation, que près de 3 millions d'Afghans aient préféré abandonner leur patrie, leurs biens, pour chercher refuge dans les pays voisins.

83. La France partage les préoccupations exprimées à cette tribune par la majorité des orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui. La situation qui existe actuellement en Afghanistan fait planer de lourdes menaces sur la paix et la sécurité internationales, et ne peut donc qu'affecter le climat des relations entre les Etats. La France continue de considérer que l'intervention et l'occupation soviétiques de l'Afghanistan demeurent inacceptables, comme l'a rappelé ici même notre Ministre des affaires étrangères, lors de la trente-cinquième session, [8^e séance], et comme avant lui l'avait déjà déclaré le Président de la République, M. François Mitterrand. L'opinion publique française est troublée. Les Français ne comprennent pas pourquoi un Membre éminent de cette Organisation, et de surcroît un Membre chargé des responsabilités particulières qui incombent aux

membres permanents du Conseil de sécurité, prend à ce point ses distances à l'égard de la Charte des Nations Unies.

84. L'opinion française ne comprend pas non plus pourquoi les 10 principes contenus dans l'Acte final d'Helsinki sont applicables entre les Etats européens, le Canada et les Etats-Unis, mais sont ignorés quand il s'agit d'un Etat non européen, non aligné et un Etat d'un pays en développement. J'ajoute que la Déclaration franco-soviétique, signée à Rambouillet en 1977, stipule expressément que la France et l'URSS considèrent comme indispensable que soient poursuivis et intensifiés, par tous les Etats, les efforts en faveur de la détente et que ces Etats « adaptent aux nécessités de la détente leur action dans toutes les régions de la terre »⁵. Nous devons donc constater que l'action de l'Union soviétique en Afghanistan s'écarte de cette déclaration, ce qui rend plus difficile le développement, par surcroît, de nos relations bilatérales.

85. Rien n'a changé non plus quant aux perspectives de règlement politique de cette question. Pourtant, la communauté internationale n'a pas ménagé ses efforts en vue de rechercher une solution, que ce soit dans cette enceinte, grâce aux bons offices du Secrétaire général et de son représentant personnel, ou dans le cadre des réunions des pays non alignés et de ceux qui appartiennent à l'Organisation de la Conférence islamique, ou à l'initiative du Conseil européen. Nous considérons, pour notre part, que la déclaration sur l'Afghanistan, publiée le 30 juin dernier par le Conseil européen et que le représentant du Royaume-Uni a rappelée aujourd'hui ici, reste d'actualité. Elle fournit des principes et des orientations susceptibles de mener à une solution véritable.

86. L'Assemblée doit donc montrer par son vote sa volonté de voir aboutir un règlement politique véritable. La crise de l'Afghanistan est grave et elle ne prendra fin que si ce règlement assure le retrait des troupes étrangères, rétablit un Afghanistan libre et non aligné, rend au peuple afghan le droit de déterminer lui-même son propre destin en dehors de toute ingérence extérieure, quelle qu'elle soit. C'est à ce prix que disparaîtront l'inquiétude et la méfiance qui se sont instaurées dans la région et que seront préservées la sécurité et la paix internationales. La délégation française apportera donc son soutien au projet de résolution A/36/L.15, qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

87. M. SUJA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : En dépit du fait que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a fermement exprimé son désaccord à ce sujet, l'Organisation des Nations Unies se voit de nouveau entraînée dans la discussion d'une question qui, seulement par son intitulé, pour ne pas parler de sa nature, n'est rien d'autre qu'une nouvelle tentative de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, Membre de l'Organisation. Nous joignons notre voix à celle des délégations qui ont résolument rejeté l'examen du point qui s'intitule « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », et qui s'opposent à ce que l'on abuse ainsi de l'autorité et du prestige de l'Organisation, ce qui est contraire aux principes fondamentaux de la Charte. Qui plus est, le Gouvernement afghan n'a cessé de déclarer, dans cette enceinte, qu'il était prêt à entamer un dialogue constructif car il estime que c'est la seule voie qui pourrait efficacement mener à un règlement politique de la situation créée à propos de l'Afghanistan.

88. Toute personne réaliste et objective qui souhaiterait décrire le développement interne de ce pays situé sur les massifs de l'Hindou Kouch ne pourrait que constater tout d'abord les succès incontestables que le peuple afghan a remportés dans la consolidation de la société afghane, sous

la direction du Conseil révolutionnaire ayant à sa tête Babrak Karmal. Ces progrès ont été accomplis en dépit de l'intervention persistante des forces réactionnaires appuyées par l'impérialisme et l'hégémonisme mondiaux. Parmi ces succès, il faut sans doute tenir compte des progrès réalisés dans l'application du programme de transformations sociales radicales, dans le développement de l'économie nationale, l'application de la réforme agraire, et des efforts déployés en vue d'élever le niveau de vie du peuple afghan. Des succès véritablement remarquables ont été enregistrés dans le domaine de l'élimination de l'analphabétisme. Avant la révolution, quelque 90 p. 100 de la population de ce pays ne pouvaient même pas avoir accès à l'enseignement primaire. De très larges secteurs de la population afghane appuient les mesures qui ont été prises dans le domaine de la sécurité sociale, en ce qui concerne l'augmentation des salaires ainsi que celles visant à maintenir les prix des biens de consommation au niveau actuel.

89. Ces progrès sont d'autant plus marquants que les dirigeants de la République démocratique de l'Afghanistan ont été contraints de consacrer d'importantes ressources humaines, financières, militaires et autres pour repousser une guerre non déclarée menée contre le peuple de ce pays par les forces de la réaction internationale. Des bandits équipés d'armes toujours plus modernes s'infiltrèrent en Afghanistan pour y décimer la population pacifique et y perpétrer des actes de terrorisme. Au cours de la visite en Afghanistan du Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Bohuslav Chřoupek, nous avons été à même de constater les énormes efforts déployés par le peuple afghan et la volonté dont il a fait preuve pour surmonter, dans une brève période d'histoire, son retard séculaire et pour se libérer du lourd héritage des régimes précédents qui ignoraient les besoins véritables du peuple afghan.

90. Nous avons pu nous rendre compte de cette situation tant dans la capitale qu'à des centaines de kilomètres de là, dans les provinces. Notre visite s'est déroulée alors même que, selon certaines informations de source occidentale, la province de Baghlan, où nous nous sommes rendus, était prétendument le théâtre de combats acharnés et que le gouverneur de la province, avec qui nous avons eu une conversation amicale et utile, était, selon ces mêmes informations, mort quelques jours avant notre visite.

91. La Tchécoslovaquie fait partie des pays qui entretiennent traditionnellement avec l'Afghanistan des relations d'amitié et de coopération. Cela s'est concrétisé par l'instauration de relations diplomatiques entre nos pays à la suite de la signature du Traité d'amitié du 13 octobre 1937. Au cours des dernières années, nos relations se sont intensifiées dans tous les domaines et ont trouvé un nouvel essor lors de la visite en Tchécoslovaquie, en juin dernier, du Secrétaire général du Comité central du parti démocratique populaire d'Afghanistan et Président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, Babrak Karmal. Des bases solides en vue du développement et de l'amélioration de nos relations dans tous les domaines, politique, économique et culturel, ont été jetées grâce au Traité d'amitié et de coopération signé au cours de cette visite. Comme il ressort clairement du communiqué conjoint tchécoslovaquo-afghan qui a conclu ces négociations à un niveau élevé et de la discussion relative à la situation autour de l'Afghanistan, les deux pays ont affirmé leur totale identité de vues en ce qui concerne l'indépendance, la souveraineté nationale et le statut de non aligné de l'Afghanistan. Nos relations évoluent de façon positive dans tous les domaines et à tous les niveaux. Les échanges commerciaux et leur diversification ainsi que la coopération économique, scientifique et technique se sont

sensiblement accrus et ce sur la base de l'Accord de coopération économique signé au mois de mars 1980.

92. Certes, les adversaires du progrès et du bien-être du peuple afghan font tout ce qui est en leur pouvoir pour entraver l'activité des entreprises dont les équipements doivent être fournis en vertu de cet accord, de sorte que cette activité ne peut pas être totalement productive. Au cours de leur visite en Tchécoslovaquie, au mois de juin dernier, les dirigeants afghans ont confirmé leur volonté d'entamer sans tarder, et sans conditions préalables, des négociations avec les pays voisins en vue de parvenir à un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan sur les bases des propositions avancées par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan le 14 mai 1980. Par la suite, le Gouvernement afghan, faisant preuve à nouveau d'une grande souplesse, a renouvelé ses propositions dans une déclaration en date du 24 août 1981, reflétant sa volonté sincère de voir un règlement de la situation intervenir à la table de négociations.

93. En d'autres termes, le Gouvernement afghan s'est montré extrêmement conciliant en acceptant la proposition du Pakistan de tenir des négociations tripartites. Il appartient donc maintenant aux pays auxquels le Gouvernement afghan a adressé cet appel concret de répondre de façon positive pour que la situation évolue dans la direction souhaitée, c'est-à-dire vers des négociations en vue d'un règlement politique et pacifique de la situation autour de l'Afghanistan ce qui, sans nul doute, contribuerait à la détente dans la région et aurait des effets bénéfiques sur le climat international dans son ensemble.

94. En cette assemblée, les représentants afghans et soviétiques ont déclaré à maintes reprises et sans équivoque que, dès que prendront fin l'intervention militaire et les autres formes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, et dès que des garanties internationales appropriées seront fournies, les raisons pour lesquelles l'Afghanistan a demandé à l'Union soviétique d'envoyer sur son territoire un contingent limité disparaîtront *ipso facto*. De même, il a été déclaré qu'à la suite d'un règlement politique qui inclurait des garanties internationales appropriées, il serait possible, sur la base d'un accord entre l'Union soviétique et l'Afghanistan, d'établir un programme prévoyant le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan.

95. Un règlement politique de la situation en Afghanistan doit être recherché dans les délais les plus brefs. Et l'adage bien connu « le plus tôt sera le mieux » s'applique particulièrement à cette situation. Ceux qui souhaitent sincèrement trouver une solution rapide à ce problème ne doivent pas s'opposer à la réalisation de ce règlement politique. Nous sommes persuadés que le projet de résolution dont nous sommes saisis fait précisément partie des mesures qui vont à l'encontre d'un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan et dresse, en fait, de nouveaux obstacles et difficultés sur la voie d'un tel règlement. C'est pourquoi ma délégation votera contre le projet de résolution.

96. Nous tenons néanmoins à rendre hommage au Secrétaire général et à son représentant personnel, M. Pérez de Cuéllar, qui ont rencontré à plusieurs reprises, à New York, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Aga Shahi et le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, Shah Mohammad Dost. Nous espérons que ces contacts utiles non seulement se poursuivront mais seront élargis et constitueront la base d'un dialogue constructif et fructueux dans l'intérêt des peuples de l'Afghanistan et du Pakistan et de la paix non seulement dans la région mais dans le monde entier.

97. Nous sommes convaincus que le moment est venu d'instaurer un dialogue entre les pays intéressés de la région. Pour sa part, la Tchécoslovaquie fera tout son possible pour appuyer toute mesure visant à parvenir à une solution constructive de ce problème.

La séance est levée à 17 heures.

NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année*, 2188^e séance.
2. Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki en août 1975.
3. Voir *Bulletin des communautés européennes*, n° 6, 1981, vol. 14, par. 1.1.13.
4. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/13951, annexe.
5. *Ibid.*, *Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12362, annexe II.